

Avis adopté

Séance plénière du 29 mars 2023

Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous

Déclaration du groupe CGT

L'avis qui nous est soumis part du postulat que des mesures prises pour faciliter l'accès au parasport profiteront à toutes et tous pour améliorer la pratique d'activités physiques et sportives dont la diversité des bienfaits est unanimement reconnue. Nous partageons cette approche dans le cadre d'une conception globale de la prévention.

En effet l'activité physique et sportive est un élément de bien-être, de plaisir, de santé. Permettre à toutes et tous de bouger, de faire du sport doit être possible facilement partout et pour toutes et tous quels que soient sa situation, son âge, son genre, son handicap. Cette nécessité est une responsabilité de notre société, encore plus pour dépasser les obstacles quand ils existent et se multiplient. C'est aussi un enjeu d'égalité dans l'accès aux droits.

C'est particulièrement vrai pour les personnes en situation de handicap, quel que soit ce handicap. L'avis montre bien les difficultés d'accès auxquelles elles sont confrontées et fait des propositions pour les dépasser. Le développement du parasport a longtemps été invisible, une bataille de militants.

Nous savons toutes et tous l'importance de la médiatisation pour rendre visible une situation, celle du parasport n'a débuté que récemment et passe quasi- uniquement par la performance et la compétition de haut-niveau.

Il est essentiel de passer maintenant un cap pour développer toutes les dimensions du parasport, pour permettre la pratique de toutes et tous à tous les âges de la vie. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes porteuses d'un handicap mental, intellectuel ou d'une maladie psychique dont l'invisibilité reste totale.

Pour la CGT, pour le syndicalisme, le sport pour toutes et tous a été et reste un élément de nos ambitions émancipatrices et de transformations sociales. Il est un objet de luttes depuis longtemps. L'accès à la pratique sportive en lien avec le travail est passé par la création de clubs d'entreprises, l'intégration dans les activités sociales et culturelles, l'ouverture vers une diversité de pratiques portée par les comités d'entreprises, les CSE maintenant. C'est aussi un élément de qualité de vie au travail. Mais son développement doit impérativement être éloigné de toute recherche d'accélération de la productivité, d'intensification du travail, d'aggravation de l'exploitation des travailleuses et travailleurs.

Même s'il reste parcellaire, notamment sur ce rapport au travail, l'avis porte des propositions intéressantes, **c'est pourquoi nous l'avons voté.**